

DELIBERATION D0011/2026 DU

21 avril 2026

CONCERNANT L'AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXPLOITATION DE L'EXERCICE

2025

Le conseil municipal

réuni sous la présidence de

Monsieur CHALINE Philippe

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice

2025

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement

2026

Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	RESULTAT CA 2024	VIREMENT A LA SF	RESULTAT DE L'EXERCICE 2025	RESTES A REALISER 2025	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
				Dépenses 633 000,00 €		
INVEST	63 666,16 €		-635 827,92 €		-633 000,00 €	-1 205 161,76 €
				Recettes		
FONCT	1 650 593,41 €	-572 161,77 €	469 386,19 €			1 547 817,83 €

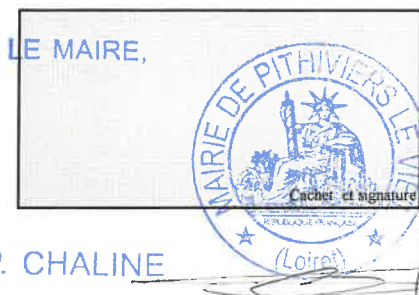
Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

Décide d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT GLOBAL CUMULE AU	31/12/2025	1 547 817,83 €
Affectation obligatoire :		
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)		1 205 161,76 €
Solde disponible affecté comme suit :		
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)		
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)		342 656,07 €
Total affecté au c/ 1068 :		1 205 161,76 €
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU		
Déficit à reporter (ligne 002)		0,00 €

Fait à Pithiviers le Vieil
Le 21 avril 2026

Délibéré par le conseil municipal
Le 21 avril 2026



Nombre de membres en exercice : 19
Présents : 19
Suffrages exprimés : 19
Abs : 0
Pour : 19
Contre : 0

Date de la convocation :

15-avr.-26

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le
et de la publication le